

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)**

**SEANCE DU 04 JUIIN 2025**

N° de délibération : 14/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 28
DATE DE LA CONVOCATION	28/05/2025
VOTE	POUR : 0 CONTRE : 28 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Adrien AUFEVRE, Claude BALAND, Michel BARRIERE, Isabelle BONNICEL, Jean-Luc CLEAU, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIFEAT, Eliane DESABRE, François DIOT, Sylvie FAVERIAL, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Gilles JACQUET, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Marie-France LURIER, Maurice MALETRAS, Guillaume LARGERON, Jacques MERCIER, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Olivier SICOT

**Étaient représentés :**

Philippe CORDIER a donné pouvoir à Denis THURIOT  
Dominique MAURIN a donné pouvoir Olivier SICOT

Madame Eliane DESABRE est nommée secrétaire de séance.

## OBJET : Approbation du CLS 2025-2030

Le contrat local de santé du Pays Val de Loire Nivernais a été créé pour répondre à un enjeu de co-construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté :

- ✓ Il permet de rassembler une grande variété d'acteurs de domaines différents (santé, social, médico-social, insertion professionnelle, éducation, sport, culture...) autour d'un diagnostic partagé et de projets communs ;
- ✓ Il permet d'apporter une réponse aux problématiques d'accès aux soins ;
- ✓ Il contribue à valoriser les actions existantes et à renforcer leur visibilité ;
- ✓ Il rassemble l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'une réflexion et d'une démarche de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé commune afin de coconstruire des projets à destination de la population nivernaise.

Deux CLS ont déjà été signés en 2014 et 2019.

Le cabinet ayant réalisé l'évaluation du CLS avait pointé 4 nécessités sur le territoire :

- Renforcer l'offre de soins
- Permettre à la population d'accéder aux soins et aux actions de prévention, notamment en termes de mobilité
- Mieux communiquer sur les actions de prévention réalisées et d'étoffer l'offre
- Faire connaître le contrat local de santé et son utilité.

Les 3 premières ont donné lieu aux 3 axes stratégiques du CLS, adoptés en COPIL en décembre 2023 :

- Renforcer l'offre de soins
- Permettre à tous les publics d'accéder à la santé
- Développer des comportements et des environnements favorables à la santé

La dernière a conduit à limiter l'étendue des fiches actions et à définir des porteurs clairs afin de permettre un meilleur suivi et une communication plus régulière. Il a par ailleurs été décidé de demander aux signataires la désignation d'un correspondant décisionnaire et d'un correspondant technique afin d'améliorer leur implication.

Suite aux COPIL du CLS du 09-01-2025, 23 fiches actions ont été adoptées. En plus du Pays Val de Loire Nivernais, 15 porteurs ont accepté d'en assumer le portage afin de permettre la réussite des projets.

Voici la liste exhaustive des fiches actions :

Axe stratégique	Intitulé de la fiche action	Porteur
1. Renforcer l'offre de soins	<b>1. Accueillir et accompagner les professionnels et étudiants de santé</b>	Pays Val de Loire nivernais
	<b>2. Gagner du temps médical et soutenir l'exercice coordonné</b>	DT ARS
	<b>3. Organisation d'un évènement en santé</b>	Agglomération de Nevers
	<b>4. Réaliser une cartographie interactive des lieux de télémédecine</b>	Pays Val de Loire nivernais
	<b>5. Accompagner les partenaires dans une logistique technique (mobilité, hébergement) afin d'accueillir les étudiants en santé</b>	Pays Val de Loire nivernais
2. Permettre à tous les publics d'accéder à la santé	<b>6. Favoriser l'accès aux soins avec la mise en place d'un medicobus</b>	CPTS Nevers Sud Nivernais
	<b>7. Développer une offre de transport collectif à la demande vers les lieux de santé</b>	Pays Val de Loire nivernais
	<b>8. Développer la couverture territoriale en prévention : unité mobile de prévention et de promotion de la santé</b>	Fédération des centres sociaux de la Nièvre

	9. Maintenir les personnes âgées en santé et en autonomie - Organisation d'une journée d'information sur les habitats alternatifs	Conseil départemental
	10. Déployer une campagne de dépistages du cancer sur le territoire	Centre régional de dépistage du cancer
	11. Promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie et accompagner au repérage des situations de fragilité	DAC/ Santé droits pour tous
	12. Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives	Réseau sport Santé /Comité départemental handisport
3. Développer des comportements et des environnements favorables à la santé	13. Développer des espaces sans tabac	Ligue contre le cancer/Pays Val de Loire Nivernais
	14. Etablir une tournée « Ondine » sur le Pays Val de Loire Nivernais	Fédération des centres sociaux/Pays Val de Loire Nivernais
	15. Prévenir l'exposition aux écrans durant la petite enfance et l'enfance	Fédération des centres sociaux
	16. Animer une émission radio en prévention de la santé : Prévens	Bac FM
	17. Mise en œuvre de la charte « Programme National Nutrition Santé » (PNNS) et développement de l'éducation nutritionnelle et sportive	Promotion Santé/Pays Val de Loire Nivernais/ UNSS
	18. Prévenir les maladies vectorielles	Promotion Santé/Pays Val de Loire nivernais
	19. Lutter contre l'ambrosie	FREDON/Pays Val de Loire Nivernais
	20. Former aux premiers secours en santé mentale (PSSM)	Pays Val de Loire Nivernais
	21. Introduire l'urbanisme favorable à la santé sur le territoire	Pays Val de Loire Nivernais
4. Coordination, animation et évaluation	22. Animation du CLS	Pays Val de Loire Nivernais
	23. Évaluation du CLS	Pays Val de Loire Nivernais

Suite à la motion adoptée lors du comité de Pays du 5 février 2025, l'ARS a accordé 2 avancées, en portant le budget de la subvention consacrée aux soirées d'animation des maîtres de stage universitaires à 10 000 € contre 5 000 initialement prévus, et en relevant le plafond de financement de l'animation à 41 500 à 45 000 €.

Si un travail doit être mené pour que les autres demandes des élus du Pays Val de Loire Nivernais soient entendues, ne pas signer le CLS mettrait en péril les actions existantes et conduirait à défavoriser encore plus un territoire qui a déjà cruellement besoin d'actions.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- rejette le CLS 2025-2030

Le Président,  
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 04 juin 2025